



CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/Cities/1/2
30 janvier 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LES VILLES ET LA BIODIVERSITÉ : RÉALISER L'OBJECTIF DE 2010 RELATIF À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Réunion des maires sur la contribution des villes à la réalisation de l'Objectif de 2010 relatif à la diversité biologique

Première réunion

Curitiba, Brésil, 26-28 mars 2007

LES VILLES ET LA BIODIVERSITÉ : IMPLIQUER LES AUTORITÉS LOCALES DANS LA PHASE D'APPLICATION PLUS POUSSÉE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Note du Secrétaire exécutif

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	2
RESUMÉ ANALYTIQUE	3
I. INTRODUCTION	5
II. LES ENJEUX DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	6
III. UNE NOUVELLE ÈRE URBAINE	7
IV. LE RÔLE DES VILLES	8
V. INITIATIVES SUSCEPTIBLES DE CONTRIBUER À L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	13
VI. RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET ACTIONS FUTURES	15

LISTE DES ACRONYMES

CDB	Convention sur la diversité biologique
CESP	Communication, éducation et sensibilisation du public
COP	Conférence des Parties
EM	Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire
EPA	Environmental Protection Agency
ICLEI	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
KWS	Kenya Wildlife Service
LAB	Local Action for Biodiversity
MOP	Réunion des Parties
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PNUE	Programme des Nations Unies pour le développement
SANBI	South African National Biodiversity Institute
UICN	Union mondiale pour la nature

RESUMÉ ANALYTIQUE

Ouverte à la signature au Sommet Planète Terre en 1992, la Convention sur la diversité biologique est entrée en vigueur en 1993 et, depuis lors, a fourni à ses Etats membres un cadre pour leurs travaux visant à réaliser les trois objectifs suivants : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Au Sommet mondial pour le développement durable en 2002, les dirigeants mondiaux ont approuvé « l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique » adopté par la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui consiste à assurer, d'ici 2010, une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toute la vie sur Terre. En 2006, la Convention sur la diversité biologique a débuté une nouvelle phase de mise en œuvre qui nécessite la participation active de toutes les parties prenantes.

Les données récentes indiquent qu'en 2007, la majorité de la population mondiale vivra dans les villes. Ce passage de la vie rurale à la vie urbaine surviendra principalement dans les pays en développement. Alors que le nombre de personnes vivant dans des taudis est susceptible de continuer à augmenter, la participation des autorités locales est essentielle à la réalisation des objectifs de la Convention et de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique. Dans ce contexte, une réunion sur « les villes et la biodiversité : réaliser l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique » aura lieu du 26 au 28 mars 2007 à Curitiba (Brésil), et marquera le premier anniversaire du débat historique de haut niveau de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Les maires de villes qui ont accueilli ou qui accueilleront une réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ainsi que les maires de villes hôtes du siège d'une institution des Nations Unies, ont été invités à échanger leurs expériences concernant la protection de la diversité biologique et à examiner comment les villes peuvent accroître leur détermination de réaliser les trois objectifs de la Convention et l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.

Les écosystèmes sains fournissent des bénéfices sociaux, économiques et écologiques, ainsi que des biens et des services qui sous-tendent les diverses industries et, par conséquent, le bien-être humain. Cependant, les dernières décennies ont vu les écosystèmes changer plus rapidement et intensément que jamais. L'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM), achevée en 2005, a conclu que 15 des 24 services fournis par les écosystèmes étaient en déclin. Les conséquences de la perte de diversité biologique et de la perturbation des écosystèmes sont les plus dures pour les communautés pauvres qui, lorsque les écosystèmes sont dégradés, n'ont pas accès à des produits de substitution ou n'ont pas les moyens de les obtenir. Par ailleurs, l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire a conclu que la perte de diversité biologique représentait un obstacle important à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000.

L'urbanisation peut cependant être une force positive pour le développement humain en offrant de nombreuses possibilités sociales et économiques. En tant que responsables de l'aménagement du territoire, décideurs, promoteurs et gestionnaires de l'infrastructure locale, les autorités locales ont un rôle critique à jouer dans la réalisation de l'objectif de 2010. De nombreuses initiatives locales ont démontré que l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la planification urbaine peut avoir une incidence positive sur les écosystèmes avoisinants et la qualité de vie des communautés. Par ailleurs, les autorités locales représentant le niveau de gouvernement le plus proche du peuple, celles-ci sont les mieux placées pour sensibiliser les citoyens et inspirer l'action. Bien que la perte de diversité biologique soit une préoccupation d'ordre mondial, c'est au niveau des actions locales en particulier que cette situation peut être abordée.

En outre, l'expérience urbaine en matière de conservation des écosystèmes et de protection de la diversité biologique peut contribuer au renforcement des politiques nationales ainsi qu'à l'élaboration de programmes mondiaux qui répondent aux besoins urbains. Les mesures qui seront prises à l'avenir par les villes et qui bénéficieront du soutien de tous les partenaires, seront une composante essentielle des efforts déployés à l'échelon mondial pour conserver la vie sur Terre et améliorer la vie de tous ses habitants.

I. INTRODUCTION

1. L'année 2007 marque un basculement type dans l'histoire de l'humanité. En 2007 en effet, la population urbaine dépassera la population rurale pour la première fois. La plupart de sa croissance a lieu dans les pays en développement, qui abritent la plus grande partie de la diversité biologique de la planète. En 2007 également, le nombre d'habitants des taudis dans le monde dépassera le milliard. En outre, les plus grandes villes du monde se trouveront en majorité dans les pays en développement.

2. L'échelle de l'impact de ces villes sur la diversité biologique est susceptible de devenir un problème majeur dans un proche avenir. L'urbanisation peut cependant être une force positive pour le développement humain de nombreuses façons et les villes peuvent contribuer à la mise en œuvre des objectifs de la Convention sur la diversité biologique par la conservation et l'utilisation durable des biens et des services fournis par les écosystèmes. La qualité de vie des citadins dépend grandement de la gestion des écosystèmes avoisinants, qui leur fournissent des services essentiels, tels que de la purification de l'eau et de l'air, des denrées alimentaires et la fertilité du sol, des médicaments, de l'énergie et des matériaux de construction. En revanche, les habitudes de consommation des citadins ont une incidence sur les écosystèmes environnants. Par ailleurs, les espaces verts des villes et des alentours offrent des avantages importants, notamment la régulation du microclimat, les loisirs, la lutte contre la pollution et des moyens de subsistance (en particulier dans les pays en développement).

3. En mars 2006, à l'occasion de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la communauté mondiale a convenu d'une phase de mise en œuvre plus poussée de la Convention, qui vise à fortement réduire, d'ici 2010, le rythme de perte de diversité biologique au profit de toute la vie sur terre et à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté. Il s'agit là de l'Objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, également approuvé en 2002 par le Sommet mondial pour le développement durable.

4. S'inspirant de l'expérience unique de sa ville dans le domaine de l'environnement, le Maire de Curitiba, hôte de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, a pris l'initiative d'inviter les maires d'autres villes qui ont accueilli ou qui accueilleront une réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ainsi que les maires de villes hôtes de sièges des Nations Unies, à échanger leurs expériences sur des questions relatives à la diversité biologique. Par conséquent, sur l'initiative du Maire de Curitiba, la réunion sur « Les villes et la biodiversité : réaliser l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique » aura lieu à Curitiba, du 26 au 28 mars 2007, pour marquer le premier anniversaire du débat de haut niveau de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, à laquelle ont assisté 130 ministres et autres chefs de délégation.

5. L'urbanisation offre des possibilités considérables de changer la façon dont les villes gèrent la diversité biologique, ce qui pourrait être bénéfique pour les habitants et les écosystèmes à l'échelon local, national, régional et international. Compte tenu de cela, la réunion de Curitiba a pour but de mettre en relief les initiatives prises par des gouvernements locaux résolus dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre de processus et l'élaboration et l'utilisation d'outils, propres à faire face aux difficultés que posent les villes pour la diversité biologique. La réunion offrira ensuite une occasion unique d'échanger des expériences innovatrices et de sensibiliser le public au niveau national et international à la nécessité d'agir au niveau local pour assurer la gestion la plus appropriée de la diversité biologique tant en milieu urbain que rural.

6. La présente note est un document d'information à l'intention de cette réunion. La partie II examine les principaux enjeux de la diversité biologique. La partie III décrit l'état de l'urbanisation au

niveau mondial. Dans ce contexte, les parties IV et V présentent successivement le rôle que jouent les villes et les initiatives entreprises par des villes qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

Renseignements généraux sur la Convention sur la diversité biologique

Au Sommet mondial pour le développement, tenu en 1992 à Rio de Janeiro, les dirigeants mondiaux ont signé la Convention sur la diversité biologique, reconnaissant ainsi que la gestion durable des ressources vivantes de la planète était l'une des questions les plus urgentes de notre époque. Les principaux objectifs de la Convention sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La Convention est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Depuis lors, la Conférence des Parties s'est réunie successivement à : Nassau, Bahamas, en novembre/décembre 1994 (COP-1); Djakarta, Indonésie, en novembre 1995 (COP-2); Buenos Aires, Argentine, en novembre 1996 (COP-3); Bratislava, Slovaquie, en mai 1998 (COP-4); Nairobi, Kenya, en mai 2000 (COP-5); La Haye, Pays-Bas, en avril 2002 (COP-6); Kuala Lumpur, Malaisie, en février 2004 (COP-7), et à Curitiba, Brésil, en mars 2006 (COP-8).

Au Sommet mondial pour le développement durable, qui a eu lieu en 2002 à Johannesburg, les dirigeants mondiaux ont adopté l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique qui consiste à assurer, d'ici 2010, une forte réduction du rythme de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toute la vie sur Terre. En mars 2006, lors de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Curitiba au Brésil, 188 Parties à la Convention ont décidé d'accélérer leurs efforts en vue de réaliser cet objectif.

II. LES ENJEUX DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

7. Au cours des dernières 50 années, les écosystèmes ont changé à une vitesse plus rapide que jamais dans l'histoire de l'humanité. Le rythme de disparition des espèces est 1 000 fois plus élevé que les rythmes caractéristiques des périodes précédentes de l'histoire de la planète. Le taux d'extinction des espèces animales et végétales causé par les activités anthropiques a dépassé de 30% le taux d'extinction naturelle. S'ajoutant à cela, la demande mondiale de ressources a déjà dépassé de 20% la capacité de la Terre de renouveler ces ressources. Rien n'indique que les causes directes de la perte de diversité biologique, notamment la modification de l'habitat, la surexploitation, l'augmentation de la charge en éléments nutritifs et les changements climatiques, vont s'atténuer.

8. L'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, étude scientifique mondiale récemment achevée qui a mobilisé 1 300 experts de 95 pays, a conclu que 15 des 24 services fournis par les écosystèmes sains étaient en déclin, y compris l'approvisionnement en eau douce, la production de ressources halieutiques marines, la régulation des dangers naturels et la capacité de l'atmosphère de se purifier de polluants.

9. Ce sont les pauvres, qui n'ont souvent pas accès aux produits de substitution ou qui n'ont pas les moyens de se les procurer lorsque les écosystèmes sont dégradés, qui souffrent le plus des conséquences

/...

de la perte de diversité biologique et de la perturbation des écosystèmes. L'EM a confirmé que la perte de diversité biologique fait obstacle dans une mesure appréciable aux efforts visant à répondre aux besoins des plus pauvres au monde, tels qu'énoncés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il n'y a plus d'excuse pour l'inaction.

10. Plusieurs enjeux de la diversité biologique qui sont particuliers aux villes (et qui, dans une large mesure, relèvent de leur juridiction), tels que la fourniture d'espaces verts et d'aires protégées urbaines, d'une infrastructure urbaine appropriée, de transports viables, d'une meilleure qualité de l'air, d'une gestion adéquate des déchets, et la réduction au minimum de la pollution industrielle, font partie des questions les plus urgentes à traiter à l'échelon local, national, régional et international, au fur et à mesure que l'impact sur l'environnement de l'urbanisation croissante augmente de même que le nombre de citoyens dont la santé est touchée par une mauvaise gestion urbaine. Outre les questions relatives à la gestion durable de la diversité biologique urbaine, les villes doivent aussi prendre en considération les effets de leurs activités au-delà de leur territoire, sur les écosystèmes naturels et agricoles avoisinants. L'action au niveau local peut et doit faire face à ces situations.

11. L'activité urbaine a non seulement une incidence sur la diversité biologique locale, mais aussi de sérieuses conséquences aux niveaux régional et international. En effet, la pollution des grands fleuves et des écosystèmes marins et l'importation d'espèces exotiques envahissantes d'une ville à l'autre illustrent le caractère mondial des problèmes environnementaux. On note par ailleurs au cours des dernières décennies l'émergence d'un phénomène inquiétant à l'échelle mondiale. Les changements climatiques sont un phénomène naturel, intervenu à diverses périodes de l'histoire de notre planète. Cette fois-ci cependant, les activités humaines semblent avoir accéléré et intensifié les changements climatiques naturels. Selon l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, les changements climatiques sont susceptibles de devenir le facteur dominant de perte de diversité biologique d'ici la fin du siècle. Ce phénomène force déjà la diversité biologique à s'adapter en changeant d'habitat, en changeant de cycle de vie ou en développant de nouvelles caractéristiques physiques.

12. Cependant, la diversité biologique peut aussi contribuer à réduire les impacts des changements climatiques sur les populations et les écosystèmes. Par exemple, la conservation de certaines espèces telles que les mangroves et les cultures résistantes à la sécheresse peut diminuer les conséquences catastrophiques des changements climatiques comme les inondations et la famine. La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique peuvent aussi renforcer la résistance des écosystèmes et améliorer leur capacité de fournir des services essentiels face à des pressions climatiques croissantes. A la lumière de ces préoccupations d'ordre mondial, il importe au plus haut point que les villes du monde collaborent en vue de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques.

III. UNE NOUVELLE ÈRE URBAINE

13. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-HABITAT, a publié un rapport intitulé « L'état des villes dans le monde 2006/7 ». Selon ce rapport, en 2007, pour la première fois dans l'histoire, la majorité de la population mondiale vivra dans des villes. Le nombre d'habitant des taudis augmentera aussi pour dépasser le milliard, un citadin sur trois vivra dans un logement non convenable, sans accès aux services de base ou avec un accès minimum. Les plus grandes villes se trouveront en majorité dans les pays en développement. L'échelle des impacts sur la diversité biologique de ces villes pourrait devenir un problème majeur dans un proche avenir. La majorité des migrants urbains se déplacera vers les petites villes de moins d'un million d'habitants et les prévisions indiquent que la croissance de ces « villes intermédiaires » sera plus rapide que celle de tout autre type de ville. La croissance démographique naturelle et le reclassement des zones rurales en zones urbaines contribueront également de manière appréciable à la croissance urbaine dans plusieurs régions. Les villes des pays en développement absorberont 95 % de la croissance urbaine au cours des deux prochaines décennies et compteront près de 4 milliards de personnes d'ici à 2030, soit 80 % de la population urbaine mondiale.

Après 2015, le monde connaîtra une réduction importante de sa population rurale au fur et à mesure que la croissance urbaine s'intensifiera dans les villes d'Asie et d'Afrique qui abriteront en 2030 les plus grandes populations urbaines du monde.

14. L'urbanisation peut, cependant, être une force positive pour le développement humain. Les pays très urbanisés ont des revenus souvent plus élevés, des économies plus stables, des institutions plus solides et sont moins vulnérables à la volatilité de l'économie mondiale. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les villes génèrent une part disproportionnée du produit intérieur brut et offrent un grand nombre d'opportunités d'emploi et d'investissement. Les villes offrent aussi souvent un meilleur accès aux services et, en général, leur performance par rapport à plusieurs indicateurs de développement humain, tels que l'alphabétisation et l'espérance de vie est généralement bonne. Les études indiquent pourtant que, malgré leur immense potentiel à créer de la richesse, elles ne réussissent pas à réduire la pauvreté. Au contraire, les inégalités entre les riches et les pauvres se sont creusées, et la taille et la proportion de la population des bidonvilles ont augmenté. Une partie importante de la population urbaine souffre de niveaux de privation extrême, qui peuvent être plus débilitants que ceux dont souffre la population rurale pauvre.

15. Le rapport fournit également un aperçu des tendances liées à l'objectif 7 du Millénaire pour le développement. D'une part, l'urbanisation peut conduire à des changements irréversibles de la production et de la consommation d'énergie, de terres et d'eau. Les villes connaissent une expansion tentaculaire rapide qui a des impacts directs sur l'arrière-pays qui les entoure. Les émissions industrielles et le transport motorisé accru dans les villes a des conséquences graves sur la santé des écosystèmes et de la population urbaine. On estime en outre que les coûts de la santé liés à la pollution réduisent le produit intérieur brut de deux pour cent dans les pays en développement. La prolifération des bidonvilles est plus rapide que leur amélioration. Les habitants des taudis manquent non seulement d'accès à l'eau et à l'assainissement, mais vivent aussi trop souvent dans des lieux dangereux et toxiques qui sont plus sujets à des catastrophes naturelles et posent des risques sérieux à la santé.

16. Par contre, il y a lieu de se féliciter des politiques d'urbanisation durable qui ont été incorporées dans un grand nombre de plans urbains et nationaux et qui contribuent à renverser l'impact de la dégradation de l'environnement. Des politiques solides et durables de gestion des terres, de l'air et de l'eau ont contribué à la réduction de l'érosion des sols, à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau et à la protection de la diversité biologique dans les villes et leur arrière-pays. Le fait que les villes concentrent la population et la production leur donne de grands avantages par rapport aux établissement ruraux ou aux populations dispersées, notamment la réduction du coût de l'eau courante, des égouts, des systèmes de drainage et des routes. L'emploi de sources d'énergie et de moyens de transport respectueux de l'environnement peut aussi contribuer à réduire les coûts d'infrastructure.

17. Suite à l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000, la pauvreté urbaine a été placée au centre du programme de développement mondial. Selon le rapport ONU-HABITAT, l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles aura automatiquement une incidence positive sur la réalisation de la majorité des Objectifs du Millénaire pour le développement et de leurs cibles respectives. La participation des citadins pauvres au tissu de la société urbaine semble être la seule solution durable à l'urbanisation croissante de la pauvreté.

IV. LE RÔLE DES VILLES

18. Les zones urbaines comportent des habitats naturels et mi-naturels ainsi que des habitats artificiels ou créés. Certains endroits urbains tels que les surfaces pavées et les pelouses impeccables sont des déserts biologiques. D'autres, tels que les zones humides, les ravins, les vallées de ruisseaux, les chemins de fer et les sites industriels abandonnés peuvent être riches en espèces sauvages. Ces habitats et leur diversité biologique jouent un rôle important dans préservation de la qualité générale de la vie

urbaine. La diversité biologique urbaine et sa préservation sont donc importantes du fait de leur impact sur les écosystèmes locaux, régionaux et mondiaux et la santé de la société. Les zones humides urbaines peuvent par exemple offrir des sites de filtration d'eau, de services écologiques (purification de l'eau et de l'air, approvisionnement en oxygène, absorption et détoxicification des déchets humains et industriels), créer des avantages économiques pour les contribuables en absorbant des coûts qui seraient autrement supportés par la ville. Cependant, la valeur de ces services n'est pas incluse dans les décisions relatives à la planification et au développement urbains.

19. Les autorités locales représentent le niveau de gouvernement le plus proche du peuple. Ainsi, leur participation à la mise en œuvre de la Convention et à la réalisation de l'objectif de 2010 revêt une très grande importance. En tant que responsables de l'aménagement du territoire, décideurs, promoteurs et gestionnaires de l'infrastructure locale, les autorités locales ont un rôle critique à jouer dans la promotion du développement durable et des éléments constitutifs de la diversité biologique. Par ailleurs, les mesures prises au niveau local peuvent avoir des résultats directs et manifestes susceptibles de convaincre d'autres de la nécessité de participer, tout en donnant l'exemple aux niveaux gouvernementaux plus élevés. En effet, les expériences urbaines en matière de conservation des écosystèmes et de protection de la diversité biologique peuvent être utiles au niveau national en renforçant les politiques nationales et en assistant l'élaboration de programmes mondiaux qui répondent mieux aux besoins urbains.

Tilburg, première ville du monde à se joindre à l'initiative 'Countdown 2010'

La municipalité de Tilburg, située dans la région de Noord-Brabant aux Pays-Bas a mis en œuvre une politique active qui combine le développement urbain et la conservation de la diversité biologique grâce à des concepts de planification tels que la structure verte. La ville a intégré le développement urbain et la restauration de la nature dans ses projets, notamment la Dongezone dans la banlieue de Reeshof. Lors de la conférence européenne « Mainstreaming Sustainability in the Face of Challenge » en mai 2005, le maire de Tilburg a annoncé la participation de Tilburg à l'initiative Countdown 2010 et a affirmé sa volonté résolue de contribuer à la réalisation des engagements internationaux et paneuropéens de mettre fin au déclin de la diversité biologique d'ici 2010.

Source: ECNC/Brabant –European Partnerships for sustainability in Tilburg.

20. L'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la planification du développement peut être rentable tout en garantissant la croissance durable des centres urbains. Par exemple, environ un tiers des plus grandes villes du monde obtiennent un pourcentage appréciable de leur eau potable d'aires protégées. Une planification adéquate permet aux villes de réduire la consommation de ressources naturelles et la production de déchets, et peut aussi inciter à investir dans l'énergie renouvelable. En outre, la réglementation de la construction peut favoriser des technologies telles que les toits verts qui ont l'avantage de réduire les coûts énergétiques et l'écoulement des eaux de ruissellement. La création de parcs urbains et de terre-pleins verts permet aux résidents de jouir d'un milieu environnant agréable qui est plus adapté à la faune et à la flore sauvages.

/...

Diversité biologique dans la ville de Zagreb, Croatie

La ville de Zagreb est la capitale de la République de Croatie, qui comporte 70 établissements ruraux et suburbains. Elle possède une grande diversité d'écosystèmes. Environ un tiers de sa superficie est occupé par la forêt, un tiers par des zones agricoles et un tiers par des zones bâties. Dans cette superficie, 18 931 hectares, soit 30% du territoire de la ville, sont protégés par la législation, des règlements et des plans au titre de la Directive sur les habitats.

A Zagreb, le Centre européen pour la nature (ECNC) a élaboré un projet de Participation des communautés à l'évaluation de la diversité biologique. Ce projet, qui a commencé en décembre 2005, vise à sensibiliser les citoyens et les décideurs à la diversité biologique et contribuer [ainsi] à [la réalisation de] l'Objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. Il devrait s'achever en décembre 2007.

Source: www.biodiversitybrabant.nl

21. Plus précisément, les municipalités ont le pouvoir de mettre en place des politiques et des règlements environnementaux locaux, notamment des directives sur l'aménagement de paysage et des normes concernant la pollution et les émissions. Elles sont aussi en mesure d'intégrer les considérations relatives à la diversité biologique dans d'autres politiques et règlements locaux et dans l'aménagement du territoire, tout en cherchant à concilier les considérations économiques et sociales et les objectifs relatifs à la biodiversité en se fondant sur l'approche par écosystème, des études d'impact environnemental et un zonage approprié (restriction du développement dans les zones riches en diversité biologique). Les autorités locales peuvent également intégrer les questions intéressant la diversité biologique dans le développement et le fonctionnement de l'infrastructure, notamment les systèmes de transport et de gestion des eaux ; collaborer avec d'autres autorités locales de la région pour établir des priorités environnementales communes, assurer une planification efficace au niveau du paysage, mettre en œuvre des politiques nationales et régionales, et partager l'information et l'expérience. Le manque de capacité au sein des administrations urbaines, en particulier dans les pays en développement, fait obstacle à la réalisation de l'objectif de 2010. Les villes doivent avoir à leur disposition les ressources financières et humaines nécessaires pour traiter ces questions complexes. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, il importe au plus haut point de former adéquatement les administrateurs et les gestionnaires urbains aux questions relatives à la diversité biologique. Il convient également de traiter la question du financement durable de l'intégration des questions environnementales dans la planification urbaine.

22. La construction de villes durables nécessite la participation des citoyens. L'élaboration des politiques doit se faire avec leur participation active. Pour être mis en œuvre, ces plans doivent être compris. Les campagnes de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) sont des éléments centraux des stratégies visant à engager le public. La CESP a pour premier objectif de sensibiliser le public à la diversité biologique et son importance pour le bien-être humain. Etant donné la nature de l'environnement urbain, les citadins sont moins susceptibles que les communautés rurales de comprendre la diversité biologique et son rôle de fournisseur de services écologiques sur lesquels dépend toute la vie sur Terre. Les villes ont une possibilité de sensibiliser le public par la création d'une infrastructure qui soutient la conservation in situ et ex situ. En incorporant des stratégies de vulgarisation, d'éducation et de communication dans les plans et les budgets des parcs, des musées de sciences naturelles et des zoos, les villes peuvent contribuer à sensibiliser leurs habitants à la diversité biologique. Ces programmes devraient expliquer au public la notion d'écosystème et fournir des exemples d'écosystèmes qui soutiennent les activités et les moyens de subsistance de l'environnement urbain lui-même (systèmes de parcs urbains et activités éducatives ; système de musées de sciences naturelles; composants éducatifs pour les zoos, etc.). Le deuxième objectif est de sensibiliser le public aux impacts sur la diversité biologique des habitudes de consommation individuelles et d'autres comportements,

/...

notamment en fournissant des conseils sur les activités moins nuisibles. Les citadins ne percevant pas immédiatement les écosystèmes qui les entourent, ceux-ci ne sont pas nécessairement conscients de l'impact de leurs activités et de leurs habitudes de consommation sur la capacité de ces écosystèmes de fournir des biens et des services.

23. Les villes ont des possibilités énormes d'éduquer leurs citoyens et de suggérer des alternatives. Au niveau du gouvernement responsable d'un grand nombre de services de base, les villes peuvent informer leurs citoyens, notamment par le biais de projets d'élimination des déchets et de recyclage, de lutte contre les nuisibles et de gestion des produits chimiques, d'utilisation de l'eau, de produits alimentaires biologiques et de jardins décoratifs. Pour atteindre ces objectifs, les villes ne doivent pas uniquement compter sur des formes d'intervention directes. Elles peuvent soutenir et guider diverses organisations et centres civils intermédiaires afin qu'ils communiquent et contribuent au message du développement durable. Les villes sont en mesure de rallier des parties prenantes telles que le monde des affaires, l'enseignement, les citoyens et les organisations non gouvernementales pour participer aux efforts de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

24. Le rôle des autorités locales a été reconnu en 1992, lors du Sommet Planète Terre. En adoptant le chapitre 28 d'Action 21, 101 chefs d'Etat et de gouvernement ont reconnu que les autorités locales étaient des acteurs clés dans le développement durable et ont demandé la création de campagnes de mise en œuvre d'Action 21 à l'échelon local. Depuis lors, des milliers de campagnes ont été élaborées et fournissent aux autorités locales l'occasion d'intégrer la diversité biologique dans leurs processus de planification locale. Par exemple, grâce à son programme de mise en œuvre d'Action 21 au niveau local, la Ville de Genève entend devenir une « administration modèle » du développement durable, en mettant en œuvre un régime de gestion de l'environnement, en sensibilisant l'administration aux questions environnementales au moyen de la formation et d'un processus participatif interne, en sensibilisant le public au développement durable par un processus participatif, et en élaborant des ensembles d'indicateurs de développement durable pour aider la prise de décision. Des ateliers publics, des festivals et des forums ont été organisés afin de sensibiliser le public et faire participer divers membres de la communauté. La Ville de Genève prévoit aussi d'élaborer et de mettre en œuvre trois catégories d'indicateurs de durabilité (des outils de prise de décision à l'intention des décideurs et des fonctionnaires, destinés à les aider à orienter leurs projets et politiques vers la durabilité ; des indicateurs généraux destinés à mesurer l'état global de l'environnement du point de vue social, économique et environnemental ; et des indicateurs spécifiques destinés à évaluer les progrès réalisés dans le cadre des projets entrepris par le groupe Action 21). Ces indicateurs seront élaborés par un groupe mixte comprenant des membres du conseil exécutif, des fonctionnaires et des parlementaires.

25. Plusieurs initiatives ont été développées concernant la participation des autorités locales aux efforts mondiaux de réalisation du développement durable et de réduction de la perte de diversité biologique. Le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), qui prend déjà part à de nombreuses activités, notamment les campagnes de mise en œuvre d'Action 21 au niveau local, se livre également à un nouveau projet dénommé « Local Action for Biodiversity » (LAB), qui reconnaît le rôle important que peuvent jouer les autorités locales pour mettre fin à la perte de diversité biologique dans les zones urbaines, ainsi que la nécessité d'intégrer de telles stratégies dans la planification urbaine globale. Cette nouvelle initiative passionnante a été conçue en tant que projet de partenariat de l'ICLEI et implique également l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), Countdown 2010, le South African National Biodiversity Institute (SANBI), Roma Natura et vingt villes du monde entier. Le projet a pour principal objectif d'accroître l'importance de la diversité biologique et de renforcer sa planification et sa gestion au niveau local.

Conférence des membres européens d'ICLEI 2005

La Conférence des membres européens d'ICLEI s'est réunie en mai 2005 à Tilburg, aux Pays-Bas. Elle avait pour but d'accroître la connaissance des impacts des changements et tendances mondiales actuelles survenant dans l'économie, l'environnement et la société, sur la prise de décision au niveau du gouvernement local.

La Conférence a réussi à développer un consensus commun sur la pertinence de l'impact des changements climatiques à l'échelon local et la nécessité de formuler des stratégies locales d'atténuation et d'adaptation en sus des stratégies de réduction du CO₂.

Au cours de la Conférence, ICLEI et l'association nationale Action 21 d'Italie *Cordinamento Agenda 21 Locali* ont signé un mémorandum d'entente destiné à promouvoir des systèmes de gestion de l'environnement pour les gouvernements locaux et régionaux italiens, comme moyen d'améliorer la responsabilisation environnementale.

Source: ICLEI European membership Convention 2005 report

26. Le 21 septembre 2006, lors du Sommet Africités, les délégués ont été invités à participer à un atelier dont le but était d'examiner l'interaction entre les villes, les écosystèmes qui les soutiennent et la diversité biologique. Cet atelier, tenu au siège de Kenya Wildlife Service (KWS) dans le Parc national de Nairobi, marquait la première fois que la diversité biologique figurait à l'ordre du jour d'une réunion Africités. L'atelier « Villes, Ecosystèmes et Biodiversité » organisé par le PNUE, le Groupe de travail sur les villes et les aires protégées de l'UICN et KWS, a illustré comment les villes, et en particulier les citadins pauvres, pouvaient bénéficier d'aires protégées, de la conservation de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, tels que les zones humides, les bassins versants et les forêts. Les participants ont recommandé des mesures telles que les approches de planification intégrée, la participation de toutes les parties prenantes, les systèmes de surveillance de l'état des écosystèmes, le développement de partenariats, la diffusion de l'information, le renforcement des capacités, l'introduction et l'application de règlements, la mise en place d'incitations financières, la préparation d'études d'impact et l'organisation d'activités telles que la plantation d'arbres.

Plan d'action 2007-2010 de la ville de Dublin sur la diversité biologique

Sous l'égide du Plan relatif au patrimoine naturel de la ville de Dublin, l'élaboration du Plan d'action de la ville en matière de diversité biologique est en cours. Ce plan d'action vise à faciliter la gestion durable de la diversité biologique dans la ville afin de protéger et accroître la faune et la flore sauvages, optimiser les activités de tous les secteurs et communautés et parvenir à une meilleure appréciation de notre patrimoine naturel. Les types d'activités que le plan pourra éventuellement comprendre sont :

- L'identification et l'évaluation de la diversité biologique de la ville
- Des mesures destinées à protéger et augmenter la diversité biologique et intégrer la planification spatiale
- L'élaboration d'une campagne d'éducation et de sensibilisation ciblée
- La création [d'un] forum de parties prenantes

Source: www.dublincity.ie

V. INITIATIVES SUSCEPTIBLES DE CONTRIBUER À L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

27. Au troisième Forum urbain mondial, qui a eu lieu en juin 2006 à Vancouver au Canada, les participants ont décidé que pour réaliser le développement durable, le gouvernement local devait se caractériser par la prise de risques et la poursuite de l'innovation. L'exemple de la ville de Curitiba à cet égard est remarquable. Les investissements énormes de la ville dans les transports publics, son programme d'évacuation des ordures permettant aux familles à faible revenu d'échanger des ordures contre des billets d'autobus et des aliments, et la création d'un nombre impressionnant d'espaces verts dans la ville, constituent des moyens efficaces et innovants d'intégrer les questions écologiques dans la planification urbaine.

28. Depuis le début de son processus de planification urbaine, la Ville de Curitiba s'est particulièrement attachée à rendre ses « espaces naturels » et ses « espaces bâtis » compatibles, afin de conserver l'environnement et de préserver la qualité de vie de sa population. Les mesures qui ont été mises en place par l'administration de la Ville de Curitiba depuis plus de cinq décennies lui ont conféré une « conception écologique » spéciale, qui mélange aux fonctions de la ville des éléments environnementaux, conservés dans le but d'assurer un environnement sain, où la nature à une signification importante pour tous les citoyens. La conservation de la diversité biologique est plus qu'un engagement énoncé dans les plans gouvernementaux ; c'est l'engagement de la ville toute entière, car nous faisons partie du réseau de vie que constitue la diversité biologique et duquel nous dépendons. Cette ville suit la voie du développement urbain durable, cherchant, dans ses programmes et ses projets, à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, Action 21, et de suivre les recommandations de la 'Déclaration des villes vertes' (Green Cities Declaration), résolution prise par M. Richa, maire de Curitiba, à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique), en juin 2005.

29. D'autres villes ont initié des actions de protection et d'utilisation durable de la diversité biologique. En 2004, la Ville de Paris (France) a signé une charte régionale sur la biodiversité et les aires naturelles élaborée par la région de l'Île de France, laquelle reconnaît l'importance du patrimoine naturel et de la diversité biologique, tout en s'engageant à assurer un développement durable et équilibré du territoire. En signant cette charte, Paris a démontré sa volonté résolue de conserver la diversité locale des espèces et des habitats. La Ville de Paris et ses partenaires ont créé un réseau de surveillance et de recherche qui sera responsable d'inventorier les espèces et de suivre leur évolution ainsi que la dynamique de leur environnement. Par ailleurs, de nouveaux espaces ont été créés pour la faune et la flore, tels que des couloirs écologiques, des zones humides, des couverts végétaux et des sanctuaires d'oiseaux. Des recommandations concernant la diversité biologique sont également incluses dans les projets de planification urbaine et des activités éducatives sont entreprises dans le cadre des programmes scolaires.

La stratégie de Cape Town en matière de diversité biologique

Cape Town est l'une des villes les plus riches en diversité biologique et culturelle. Le gouvernement local tient à s'assurer que ces qualités sont rehaussées pour les générations présentes et futures et que les habitants vivent dans un environnement sûr, sain et chaleureux. La municipalité s'est engagée à formuler, mettre en œuvre et promouvoir activement une stratégie sur la diversité biologique pour la ville entière. Cette stratégie est l'une des six stratégies prioritaires de sa Politique métropolitaine environnementale intégrée, adoptée en octobre 2001.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Diversité biologique primaire (aires de conservation et besoins en diversité biologique)
- Diversité biologique secondaire (conservation grâce à des couloirs, des liens et des zones polyvalentes)
- Conservation de la diversité biologique des systèmes aquatiques d'eau douce
- Gestion des espèces exotiques envahissantes
- Système d'information et de surveillance de la diversité biologique
- Education et sensibilisation à la diversité biologique

Source: Tania Katzschnet et al 2005. In The Urban Imperative. California Institute of Public affairs. California. California.

30. La Ville de New York (Etats-Unis d'Amérique) a décidé de protéger son eau potable à la source grâce à un accord sur les bassins versants (New York City Watershed Agreement). Neuf millions d'habitant de la ville de New York et de ses banlieues dépendent d'une série de réservoirs situés dans les bassins versants de Catskill et de Delaware de l'Etat de New York, au nord des Etats-Unis. La possibilité de contamination microbienne est devenue une source de préoccupation au fur et à mesure que les décharges d'eaux usées des usines de traitement de l'eau et l'écoulement de provenance urbaine et agricole se sont avérés des sources de pollution. En 1993, la Environmental Protection Agency (EPA) a dispensé la Ville de New York de l'obligation de filtration à condition que celle-ci prenne un certain nombre de mesures pour maintenir et protéger la qualité de l'eau potable de Catskill et de Delaware. L'EPA a vivement suggéré au Gouverneur de convoquer un groupe composé de représentants de la Ville de New York, de l'Etat de New York, des communautés des bassins versants, de l'EPA et des groupes environnementaux, en vue de négocier un programme efficace et équitable pour les bassins versants. Signé en janvier 1997, cet accord représente un pas en avant historique, un passage des années précédentes de controverse entre la Ville de New York et les bassins versants de Catskill et de Delaware, à des buts et des solutions complémentaires et mutuellement avantageux. La Ville de New York a la possibilité de réduire ses coûts considérablement en évitant la filtration tout en protégeant la qualité de l'eau potable grâce à l'acquisition de terres ciblée et d'autres investissements et règlements concernant la qualité de l'eau. Cet accord a permis aux habitants des bassins versants de jouir d'une meilleure qualité de l'eau, d'un paysage mieux protégé, plus riche en agréments, et d'un développement économique compatible.

31. La Ville de Montréal (Canada) a mis en œuvre un grand nombre d'activités et initiatives relatives à la diversité biologique. Au cours des dernières années, la Ville s'est munie de plusieurs politiques visant à réduire la perte de la biodiversité urbaine ainsi qu'à sensibiliser sa population aux enjeux liés à la perte de cette ressource inestimable. Mentionnons son Plan stratégique de développement durable qui, notamment, vise à faire des gaz à effet de serre une priorité. À la suite d'une réduction de plus de 80% des gaz à effets de serre corporatifs entre 1990 et 2002, Montréal s'est engagée à réduire ses émissions

d'un 20% supplémentaire entre 2002 et 2012. Sa « Politique de l'arbre » et sa « Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels », ainsi que son futur Centre sur la biodiversité, issu d'un partenariat entre le Jardin botanique de Montréal et l'Université de Montréal, ne constituent que quelques-unes des réalisations qui seront présentées à Curitiba. Une attention particulière sera donnée aux différentes actions du Jardin botanique de Montréal, notamment son programme de conservation des plantes rares et menacées, ainsi que sa « Route de la biodiversité » qui permet aux visiteurs d'apprécier la richesse de la flore locale et de mieux saisir les enjeux liés à la perte de la biodiversité.

32. Dans leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de diversité biologique, certains pays ont souligné la nécessité de travailler en partenariat avec les autorités locales. Le Royaume-Uni, par exemple, a élaboré plusieurs plans d'action locaux en collaboration avec les municipalités correspondantes et d'autres partenaires locaux. Chaque plan d'action local pour la diversité biologique opère sur une base de partenariat afin d'identifier les priorités locales et d'établir la contribution que celles-ci peuvent faire à la réalisation des objectifs du Plan d'action national sur les espèces et les habitats.

Stratégie de la ville de Christchurch, Nouvelle-Zélande, en matière de diversité biologique

La ville de Christchurch abrite 15 000 espèces animales et végétales qui sont pour la plupart indigènes de la Nouvelle-Zélande. En vertu de l'Acte d'amendement à la gestion des ressources de 2003 (*2003 Resources Management Act*), la municipalité est responsable de la gestion de la diversité biologique indigène de Christchurch. En partenariat avec les communautés autochtones et d'autres parties prenantes, le conseil municipal a formulé une stratégie pour Christchurch en matière de diversité biologique. Les buts de cette stratégie sont les suivants :

- Conservation de la diversité biologique de Christchurch
- Restauration de ses écosystèmes
- Sensibilisation à sa diversité biologique et connaissance de celle-ci
- Participation du public au soutien de la diversité biologique
- Recherche et suivi constants

Source: <http://www.ccc.govt.nz/parks/TheEnvironment/biodiversity.asp>

33. Ces initiatives et d'autres démontrent que les actions locales visant à réaliser le développement durable peuvent avoir des effets directs positifs. Avec la participation active de partenaires à tous les niveaux, les mesures futures prises par les villes pour conserver les écosystèmes et la diversité biologique deviendront un élément essentiel des efforts déployés à l'échelle mondiale pour conserver la vie sur Terre et améliorer la vie de ses habitants.

VI. RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET ACTIONS FUTURES

34. La réunion « Les villes et la biodiversité : réaliser l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique » offrira une occasion unique de faire le bilan de l'application de la Convention et des possibilités de renforcer la volonté des autorités locales de réaliser l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. Cette réunion aboutira à une déclaration qui confirmera l'engagement actif des autorités locales à la réalisation de l'objectif de 2010, augmentera l'importance des questions relatives à la diversité biologique au niveau du gouvernement local, et obtiendra des résultats tangibles. Cette déclaration énoncera les priorités ainsi que les moyens de mise en œuvre identifiés par les participants à la réunion.

/...

35. Les résultats de la présente réunion seront présentés à une table ronde lors du débat ministériel de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en vue de créer un forum pour les villes sur les questions relatives à la diversité biologique pour l'échange d'expériences et de meilleures pratiques. Il conviendra en outre d'explorer plus avant les synergies possibles avec d'autres initiatives existantes sur les villes et la biodiversité, telles que le projet 'Local Biodiversity for Action'.
